



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
CANTON DE SILLÉ LE GUILLAUME
COMMUNE DE LE GREZ

1, Place de la Mairie
72140 LE GREZ

Tél : 02.43.20.10.49

Courriel : commune-de-le-grez@wanadoo.fr

Compte rendu de la SÉANCE DU 11 FEVRIER 2021

Affiché en exécution des Articles L2121-25 et R2121-11 du CGCT

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 11 février à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à l'annexe de la mairie (Salle polyvalente) de Le Grez en séance publique sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

Étaient présents : COTTIN Martine, Chauvin Christian, CREPIN Sylvie, VERLIAC Thibault, COTEL Aurélie, PELLIER Céline, HOOGHIEMSTRA Laëtitia, GAUQUELIN Fabrice, HOULBERT Stéphane.

Était représenté : Néant

Était absent non excusé : _ CHAUVEL Pascal

Démissionnaire : DELBARRE Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CREPIN

Le procès-verbal de la dernière séance du 14 janvier 2021 est lu et adopté à l'unanimité.

Sommaire

- 1 - Point sur les travaux
- 2- Point à budgétiser pour 2021
- 3 – PLUi points sur les photos
- 4- Brèves du GREZ
- 5- Questions Diverses

.....

1- **Point sur les travaux** :

Il faut les devis des travaux pour le projet « Voie piétonne et Voie douce » avant le 25/02/2021.

Ingerif doit faire l'étude « Chemin piétons » Lotissements rapidement et demander les devis travaux.

Présentation du pré-projet Ingerif afin que la secrétaire de mairie puisse préparer les demandes de DETR.

Les devis des travaux « Voie douce » et Réfection de l'Eglise restent en attente de réponses de subventions du département.

Délibération du Conseil Municipal pour ces dossiers :

09/2021 Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 ET DSIPL et/ou Contrat de ruralité

Dans le cadre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2021. Le projet susceptible d'être éligible est :

1- Aménagement urbains et sécurité

1-6- *Création de liaison douce : LE CHAMPS BLANC-*

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'état et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	62 300
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	26 700
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	89 000

**(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)*

Le conseil municipal :

- **Autorise M. le Maire / M. le Président à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2021**
- **Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours**
- **Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement**
- **Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

10/2021 Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 ET DSIPL et/ou Contrat de ruralité

Dans le cadre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2021. Le projet susceptible d'être éligible est :

2 Bâtiments communaux

2-1 – *Restauration du Pigeon et façade côté rue St Nicolas de l'Eglise*

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'état et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	33 305
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	14 273
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	47 578

**(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)*

Le conseil municipal :

- **Autorise M. le Maire / M. le Président à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2021**
- **Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours**
- **Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement**
- **Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

11/2021 Objet : Convention de relance Territoires – Le Département SARTHE 2020/2022
Demande de subvention

Rapporteur : Madame le Maire Subvention départementale

– Fonds territorial de relance

Lors de sa séance plénière du 6 juillet dernier, le Conseil départemental a décidé la création d'un fonds territorial de relance doté de 12 M€ afin de soutenir les communes et les Communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

A ce titre, la commune de LE GREZ peut prétendre sur la période 2020-2022 à une enveloppe globale de subvention dont le montant est de 12 000 €. La demande des travaux d'aménagement du centre bourg entre dans le cadre d'intervention de la politique de relance territoriale 2020-2022 définie par le Département.

Une convention (projet joint en annexe) de relance territoires-Département 2020/2022 définit les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

Le conseil municipal est donc amené à se prononcer sur la demande de subvention et à autoriser Madame le Maire à signer la convention de relance des territoires 2020/2022.

Adopté à l'unanimité

2- Musée Ecole

Demander un devis à Christophe LEMÉE à Bel Air en plus du devis de M RENARD.

3- Remise en service (Volé Cloche 3)

12/2021 Objet : Remise en service des Cloches

Pour la remise en service, il faut remplacer le module de commande du moteur. Devis établi par l'entreprise BODET OUEST est de 683 € H.T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décidé cette remise en service à l'unanimité.

4- PLUi

Mr Gilles FORTIER a bien noté notre projet de « Voie Verte » entre le bourg et la voie verte de Sillé le Guillaume (rue Haut Eclair)

La mairie actuelle n'est pas classée en « Bâtiment communal » afin de pouvoir la vendre par la suite.

Prendre les photos pour les bâtiments à classer / répertorier) sur le PLUi, en changement de destination possible et à protéger.

Protection des haies. Repartir du plan à la mairie correspondant au PLU actuel de la commune.

5- ECHO DU GREZ /LES BREVES

La Brève de février sortira vers le 18/02

Sera à distribuer le week-end du 20/02

Sorties Brèves : Février -avril- août- octobre

Sorties des bulletins : Juin et décembre.

6- Questions diverses

Les comptes rendus des réunions de la 4CPS seront adressés par mail aux élus ou/et ils sont consultables en mairie sur simple demande. (Ou sur le site de la 4CPS : www.4cps.fr)

La Fibre : Des réunions de formation pour les secrétaires de mairie devraient avoir lieu en fin février, début mars par webconférence, afin qu'elles puissent renseigner au mieux la population locale.

Scot/ Territoires en commun ?

Commission Budget 2021 est prévue le 18/02/2021 à 17 heures 30.
Prochaine réunion de Conseil Municipal le 11/03/2021

La séance s'est levée à 21 heures 40
Le Maire,
Martine COTTIN

